



Projet Pédagogique ALSH de Mespaul



Sommaire

Présentation de l'Accueil de loisirs p.1

- La structure d'accueil p.1 - p.2

- Projet Yourte
- Projet Passerelle

- Les horaires d'ouverture et les périodes de fonctionnement p.3

- L'encadrement p.3

-Le public p.4

-L'accueil d'un enfant en situation de handicap p.4

-L'organisation d'une journée type p.5

-Les inscriptions p.6-p.7

-Les tarifs p.7

-Assurance p.7

Les objectifs pédagogiques p.8

I- Développer l'autonomie et la responsabilité p.9

II- Etre un lieu de détente et de liberté p.10

III- S'ouvrir aux autres et au monde p.11

Infos pratiques p.12

Présentation de l'Accueil de loisirs

La structure d'accueil

Pour accompagner les élus dans leurs réflexions et dans l'organisation du service enfance-jeunesse, la mairie a fait le choix de travailler en coordination avec l'association EPAL, "Évasion en Pays d'Accueil et de Loisirs", dont le siège se situe à Brest.

L'ALSH de Mespaul accueille des enfants de 3 à 12 ans, pendant les vacances scolaires et les mercredis tout au long de l'année. L'accueil des enfants se fait à la salle multifonction de la commune, construite en 2013 et située à côté de l'école Sainte Famille. C'est un bâtiment qui peut accueillir jusqu'à 40 enfants.

Différents espaces sont définis au sein de la salle multifonction :

- Le hall d'entrée
- Les sanitaires
- La salle de rangement, qui peut également être utilisée en espace d'activités
- La pièce centrale et ses différents espaces modulables :
 - ❖ des tables de jeux et bricolages pour petits et grands
 - ❖ un coin calme / lecture
 - ❖ un espace sportif (tapis, matériel de gymnastique)
 - ❖ un espace « construction », jeux en bois, jeux de société, dinette
- Nous utilisons également certains locaux de l'école Ste Famille : la cantine ainsi que la salle de sieste et la salle attenante.
- Un nouveau lieu atypique permet à l'ALSH de s'agrandir : une yourte a été construite en octobre 2022, et sert de lieu d'accueil pour les enfants :

❖ Présentation du projet de yourte :

Il a été démontré durant la crise sanitaire l'importance d'être dehors, et de proposer un maximum d'activités en extérieur, pour le bien-être et la bonne santé des enfants. Notre espace extérieur étant très à l'étroit, nous nous sommes vite rendu compte des limites du lieu dans lequel nous nous trouvons. Nous avons donc réfléchi autour du réaménagement de l'extérieur. L'ALSH étant déjà engagé dans un projet de labellisation de l'ALSH comme étant un « Eco accueil de loisirs », il était donc indispensable de réfléchir à un lieu alternatif, respectueux et en harmonie avec son environnement. L'idée de la construction d'une yourte sur ce terrain a été rapidement proposé, permettant à la fois d'agrandir notre espace extérieur en utilisant le terrain jouxtant l'ALSH, mais aussi en proposant un lieu d'accueil alternatif, hors du commun, avec une empreinte carbone limitée, et en harmonie avec son environnement. De plus, depuis cette année, quelques enfants à besoin multiples (dont des enfants en situation de handicap), fréquentent régulièrement l'ALSH.

Ces enfants manifestent fréquemment le besoin d'être dans un espace plus calme, hors de la salle d'activité principale de l'ALSH, qui peut être parfois bruyante et oppressante pour ces derniers. Ouvrir un nouvel espace d'accueil tel que la yourte, permettrait à ces enfants, mais également à tous les autres, de disposer d'un lieu de décompression adapté, avec des endroits zen et multisensoriels. Nous souhaitons que cette yourte devienne un « cocon » où l'enfant puisse s'y reposer, s'y détendre, lire, jouer avec les autres, loin de l'agitation de la pièce principale de l'accueil de loisirs. Les enfants de 6 à 12 ans fréquentant depuis de nombreuses années l'ALSH, nous avons remarqué que cela leur permettait d'avoir un nouvel endroit à eux, c'est pourquoi nous privilégions l'occupation de cet espace par cette tranche d'âge.

❖ Présentation du projet Passerelle :

A partir de novembre 2024, l'ALSH et le foyer des jeunes lancent le projet Passerelle.

Le projet Passerelle, qu'est-ce que c'est ? C'est un lieu d'accueil hebdomadaire pour les enfants du CM1 à la 5ème, les mercredis de 13h30 à 17h (hors vacances scolaires). Cet espace leur permet de se retrouver et de participer à des activités variées autour d'un programme coconstruit. La passerelle est un lieu de transition entre l'accueil de loisirs et le foyer des jeunes

L'Organisation : Les enfants de CM1 à CM2 inscrits au centre de loisirs partiront au foyer des jeunes le mercredi de 13h30 à 17h. Les enfants qui ne sont pas inscrits au centre de loisirs pourront s'inscrire à la Passerelle et venir au foyer des jeunes entre 13h30 et 14h, et jusqu'à 17h. (En fonction des places disponibles). La passerelle sera fermée pendant les vacances scolaires.

Fonctionnement et journée type :

- 13h15 : Départ des CM1-CM2 inscrit à l'ALSH jusqu'au foyer des jeunes
- 13h30 : Ouverture de la passerelle pour les enfants qui ne sont pas inscrit à l'ALSH (Possibilité d'arriver jusqu'à 14h.)
- 13h30-14h : Temps libre. Baby foot, ping-pong, jeux de sociétés...
- 14h-16h : Temps d'activités - Selon la programmation coconstruite en amont avec les jeunes.
- 16h-16h30 : Rangement - Temps libre
- 16h30-17h : Goûter
- 17h : Fermeture de la Passerelle et retour des jeunes inscrits à l'ALSH à la salle multifonction.

Pour les enfants qui ne sont pas inscrits à l'ALSH les mercredis, l'inscription se fait via le formulaire Passerelle. Possibilité de s'inscrire jusqu'à 48h avant. Le tarif de l'après-midi est de 3 euros. L'animateur référent du projet passerelle est Guillaume, responsable du foyer des jeunes.

Les horaires d'ouverture et les périodes de fonctionnement

- L'accueil de loisirs est ouvert le mercredi en période scolaire et du lundi au vendredi pendant les vacances scolaires.

- L'accueil de loisirs est ouvert de 7h30 à 18h30.

L'accueil du public se fait:

-Le matin à partir de 7h30 et jusqu'à 9h30 au plus tard pour la participation aux activités du matin.

-Les enfants peuvent êtres récupérés entre 11h30 et 12h pour ceux qui sont inscrits sans repas. Les horaires sont semblables pour les enfants qui arrivent à partir de l'heure du repas et qui sont inscrits l'après-midi.

-Les enfants peuvent êtres récupérés entre 13h et 13h30 pour ceux qui ne sont pas inscrits l'après-midi après le repas. Les horaires sont semblables pour l'arrivée des enfants qui ne sont inscrits que l'après-midi.

-Les enfants peuvent êtres récupérés après le goûter, à partir de 16h30 jusqu'à 18h30.

* Certaines journées sont réservées pour des sorties, et il n'y a pas de possibilité d'inscrire les enfants en demi-journées ces jours là.

L'encadrement

L'équipe d'animation est composée de :

- Naël HERBERT, diplômée d'un BPJEPS LTP, en charge de la direction de l'accueil de loisirs.

- Alizée MEUNIER, titulaire d'un CAP petite enfance et stagiaire BAFD.

- Guillaume FOLGAVEZ, titulaire d'un BPJEPS LTP et APT, animateur les mercredis à l'ALSH.

- Des animateurs.trices diplômé.e.s ou stagiaires.

- Théo CROGUENNEC, responsable de la restauration et de l'entretien des bâtiments pendant les vacances

Le public

L'ALSH de Mespaul s'adresse en premier lieu aux enfants habitants la commune ou scolarisés dans l'école de Mespaul. Les autres enfants peuvent être accueillis s'il reste des places.

Le plus souvent, ils sont répartis en deux groupes le matin et trois groupes l'après-midi afin de mieux répondre aux besoins spécifiques de chacun :

Matin :

- Les enfants de 3 à 5 ans (16 enfants au maximum)
- Les enfants de 6 ans à 12 ans (24 enfants au maximum)

Après-midi

- Les enfants de 3 à 4 ans (TPS-PS-MS)
- Les enfants de 5 à 9 ans (GS - CP- CE1-CE2)
- Les enfants de +9ans (CM1-CM2) Projet Passerelle

Par ailleurs, l'équipe s'engage à mettre en place les moyens nécessaires à l'accueil de tous les enfants en fonction de leurs particularités. En cas d'inscription d'enfants souffrant d'un problème de santé spécifique, l'équipe proposera un Projet d'Accueil Personnalisé.

Elle s'assurera, au cours d'un temps d'adaptation défini, qu'elle peut répondre aux besoins particuliers de l'enfant. Un rendez-vous peut-être organisé pour que l'accueil soit le plus confortable possible.

De plus, les locaux sont de plain-pied et permettent d'accueillir facilement les personnes à mobilité réduite.

L'accueil d'un enfant en situation de handicap

Chaque demande d'inscription à l'ALSH pour un enfant en situation de handicap sera étudiée pour pouvoir l'accueillir en toute sécurité.

La rencontre avec l'enfant et ses parents ou ses représentants légaux est la première étape dans la connaissance des besoins particuliers, des habitudes de vie de l'enfant. Selon son âge, l'enfant lui-même et/ou ses parents sont à même d'apporter des informations sur sa capacité d'autonomie, ses incapacités, son degré de fatigabilité, etc. Une visite des locaux avec l'enfant sera également programmée.

Une fiche d'informations spécifiques sur l'enfant sera alors écrite.

Pour chaque enfant accueilli, des solutions différentes seront trouvées en fonction de ses envies, de ses choix, de ses capacités mais également des caractéristiques de l'environnement de l'ALSH. Avant l'accueil de l'enfant, l'équipe d'animation pourra réfléchir ensemble à un réaménagement de l'espace, du matériel et du déroulé de la journée type si nécessaire

L'organisation d'une journée type

7h30 à 9h45*: Temps «d'accueil du matin»

Accueil échelonné du matin. Vérification des inscriptions. Proposition de jeux et mise en place des ateliers calmes (lecture, dessins, jeux de société, coin calme,..). Le groupe des + 6 ans peuvent aller dès 8h30 dans la yourte.

9h45 à 10h00*: Rangement / Passage aux toilettes / Rassemblement.

Les enfants présents sur chaque espace rangent le matériel pédagogique qu'ils utilisaient. Puis c'est le rituel des toilettes et du nettoyage des mains. Les enfants se rassemblent alors sur les canapés et le temps de parole peut commencer. Puis les animateurs présentent les activités de la matinée.

10h00 à 11h45*: Activités du matin. Démarrage des activités et des sorties; chaque animateur est responsable de son groupe d'enfants jusqu'à l'heure du repas. Il prépare son matériel avant l'activité, l'enfant peut participer à cette préparation et est associé au rangement du matériel et au nettoyage de l'espace utilisé. Il veille au bon déroulement de l'activité en fixant des consignes, il accompagne l'enfant dans les différentes étapes de l'activité (il ne fait pas à sa place).

12h15 à 13h15*: Heure du repas. Les enfants s'installent où ils le souhaitent sur les tables. Les animateurs mangent à table avec les enfants, ce qui est l'occasion d'échanger avec eux et de vivre un moment convivial.

12h45 à 13h30* : Jeux libres dans la cour de l'école. Accueil des enfants inscrits à la demi-journée.

13h30 à 14h30* : Temps calme pour les +5 ans. Ils se posent dans le silence pendant 10 minutes, et peuvent ensuite prendre un jeu calme (livre, jeux de société, dessins,..)
Temps de sieste pour les -5 ans. Ils se mettent au lit à la garderie et restent jusqu'à 14h30 dans le calme. Les CM1-CM2 du projet Passerelle partent à 13h30 au foyer des jeunes.

14h30 à 16h00*: Activités de l'après-midi. Les -5 ans peuvent se lever à partir de 14h30 et une activité leur est proposée. Les derniers sont réveillés à 15h30.

16h00 à 16h30*: Goûter. Les animateurs font goûter les enfants. Le goûter se déroule dehors s'il fait beau. Les enfants participent au service du goûter et ils font le nettoyage des tables, balais et la vaisselle.

17h00 à 18h30*: Activités libres, accueil échelonné des parents. Retour des CM1-CM2 au centre de loisirs à 17h00.

Les inscriptions

Afin de faciliter l'adaptation de l'enfant à l'ALSH, il est préférable de venir visiter le centre et de rencontrer l'équipe avec l'enfant avant son premier jour. Un entretien permettra au responsable de connaître les habitudes de l'enfant et de transmettre à l'équipe les informations nécessaires pour l'accueillir au mieux.

Les inscriptions se font via le Portail Familles. C'est un espace qui vous permet de gérer en ligne les activités de vos enfants : inscriptions, agenda, factures, demandes... Dès la première demande d'inscription et réception du dossier, vous recevez un mail qui vous permet de vous connecter sur votre compte et d'avoir accès à votre espace. Vous recevrez également une procédure pour pouvoir vous connectez facilement.

Pour des raisons d'organisation, les inscriptions se font au plus tard :

- **Mercredis : le vendredi midi dernier délai, pour le mercredi suivant, pendant la période scolaire.**
- **Vacances : 7 jours à l'avance pendant les vacances scolaires (jours ouvrés). Au delà de cette période, nous contacter par mail.**

-> en priorité sur votre espace Portail Familles. Il est également possible de prendre contact par mail, par téléphone ou bien directement avec les animateurs.

Pour pouvoir fréquenter l'accueil de loisirs, l'enfant doit déjà être scolarisé et être à jour des vaccins obligatoires. Il ne doit pas être malade en arrivant le matin (fièvre ou maladie contagieuse).

Le programme des activités et le formulaire d'inscription sont disponibles deux semaines avant le début de chaque période de vacances et des mercredis.

Une fiche d'inscription est demandée pour tous les enfants à chaque rentrée scolaire ou pour toute nouvelle inscription. Elle est disponible sur notre site internet, à l'accueil de loisirs ou en mairie.

Le nombre de places étant limité, un ordre de priorité est établi ainsi :

- Enfant de la commune ou étant inscrit à l'école de Mespaul
- Ordre d'inscription
- Enfant hors commune

Toute inscription doit être validée par le.la directeur.trice soit oralement, soit par mail avant d'être considérée comme définitive. Toute inscription non enregistrée dans les délais prévus peut être refusée. Si le nombre d'enfants inscrits atteint le seuil déclaré à la DRAJES, les inscriptions suivantes peuvent être refusées.

Une absence non excusée ou non justifiée par un certificat médical entrainera la facturation prévue.

Vous pouvez annuler l'inscription de vos enfants sur votre espace :

- **Mercredis : jusqu'au vendredi midi dernier délai**, pour le mercredi suivant, pendant la période scolaire.
- **Vacances : 7 jours à l'avance pendant les vacances scolaires** (jours ouvrés). Au delà de cette période, nous contacter par mail.

Durant l'année, il y aura 10 sessions d'inscription : 5 pour les mercredis et 5 pour les vacances scolaires. Elles s'ouvriront progressivement dans l'année mais chaque 1er du mois. *Exemple :*

- 1er novembre : Vacances Noël
- 1er décembre : mercredis de janvier à février
- 1er janvier : Vacances d'hiver, etc..

Les tarifs

La grille Tarifaire est calculée en fonction du Quotient Familial.

Le numéro d'allocataire CAF doit donc impérativement être renseigné sur la fiche d'inscription.

Les familles appartenant à la MSA pourront bénéficier de ces tarifs différenciés en joignant leurs bons MSA à l'association EPAL et leur attestation de QF. Si elles n'en possèdent pas, elles peuvent montrer leur dernier avis d'imposition au directeur qui pourra calculer leur QF. Elles peuvent néanmoins conserver la possibilité d'encaisser elles-mêmes leurs bons MSA, dans ce cas, elles seront indexées sur le QF le plus élevé.

	Tranche 1	Tranche 2	Tranche 3	Tranche 4	Tranche 5
	0 € - 650 €	651 € - 850 €	851 € - 1250 €	1251 € - 1600 €	1600 € et plus
Journée repas	7,00 €	9,40 €	12,75 €	14,80 €	18,80 €
Journée sans repas	5,50 €	6,90 €	10,25 €	12,30 €	16,30 €
Matin ou après-midi sans repas	3,00 €	5,40 €	6,30 €	6,80 €	8,30 €
Matin ou après-midi avec repas	4,00 €	7,90 €	8,80 €	9,30 €	10,80 €

Les factures sont envoyées mensuellement par EPAL à l'adresse renseignée sur la fiche d'inscription. Le règlement est à faire parvenir par chèque ou virement bancaire directement au siège d'EPAL.

Les familles s'engagent à payer les sommes dues avant de réinscrire leurs enfants. Elles peuvent régler par chèque à l'ordre de l'association EPAL ou par prélèvement en remplissant le formulaire disponible à l'ALSH ou au service facturation (facturation.alsh@epal.asso.fr).

Pour celles qui le désirent des attestations de paiement ou de présence seront établies sur simple demande.

Assurances

Une assurance souscrite par l'association EPAL couvre les enfants et les animateurs sur toutes les activités de l'ALSH. Elle n'intervient qu'en complément de l'assurance responsabilité civile et extrascolaire familiale.

Les objectifs pédagogiques

Bien plus qu'un mode de garde, la volonté de l'équipe d'animation est d'offrir un accueil collectif à caractère éducatif axé sur les notions de plaisir et de vivre ensemble pour tous les enfants de 3 à 12 ans.

Les activités proposées aux enfants permettent de répondre à leurs besoins par leurs diversités (jeux individuels, collectifs, activités manuelles, activités physiques, d'expression, lecture, grands jeux...).

Les objectifs pédagogiques de l'ALSH sont les suivants :

- Développer l'autonomie et la responsabilité
- Etre un lieu de détente et de liberté
- S'ouvrir au monde et aux autres



Développer l'autonomie et la responsabilité

Mettre en place les conditions favorables à l'épanouissement des enfants. Créer un cadre où ils peuvent évoluer, s'intégrer et réussir à se débrouiller seuls.

Leur permettre de gagner en autonomie en les impliquant dans la vie quotidienne du centre où chacun.e a un rôle avec les métiers du centre de loisirs (Parrain-Marraine, serveur.euse, aide animateur, plongeur, etc..)



Activité cuisine régulières pour préparer le goûter

Suivi des jeux avec prénoms pour responsabiliser sur le rangement

Missions quotidiennes avec les métiers du centre

Encourager, accompagner et faire confiance

Co-construction du programme des CM1-CM2 de la Passerelle

Boite à idée pour des futures activités

Etre un lieu de détente et de liberté

Permettre à l'enfant de vivre une coupure, en lui permettant de vivre de réels moments de détente pendant les mercredis. S'autoriser à prendre le temps de faire, et pouvoir choisir entre l'activité «organisée» et le «rien-faire».



Prendre son temps

Boîte à idée pour des futures activités

Respecter le rythme de vie des enfants

Des après-midi "Décide du programme"

Le choix de faire / ne rien faire (activités libres proposées quotidiennement)

S'ouvrir au monde et aux autres

Favoriser les activités variées (artistiques, sportives, manuelles,..) pour permettre aux enfants de découvrir de nouvelles pratiques. S'ouvrir aux autres et pouvoir vivre et partager des moments en collectivité sans conflits. Proposer des camps à destination de plusieurs tranches d'âges.



Aider l'enfant à trouver sa place dans un groupe

Un séjour de proposé + une nuit des copains en été

Apprendre à s'exprimer en collectif (Temps de parole)

Travail avec des intervenants extérieurs

Sorties organisées en partenariat avec d'autres ALSH , permettant aux enfants de se rencontrer

Infos pratiques

A prévoir tous les jours :



- Tenue adaptée qui ne craint rien. L'apprentissage, les jeux en extérieurs et les activités manuelles peuvent tâcher !



- Une gourde. Cela permet aux enfants d'être autonomes et de s'hydrater régulièrement.



- Des rechanges.

Toute l'équipe du centre de loisirs de Mespaul s'engage pour une agréable année !

